



LES GRANDS PRIX HANDIGOLF

CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix. Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur. Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

Le présent règlement sera complété par le règlement spécifique de l'épreuve fourni avec le bulletin d'inscription.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- Etre à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- Disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné,
- Etre informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du terrain :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de terrain du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 9 annexe D du document *Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition* disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Sponsor :

Le club a toute latitude pour chercher des partenaires qui pourront l'aider au montage financier du grand prix Handigolf.

Promotion :

Il serait souhaitable que le club mette en place une campagne de promotion et communication auprès d'un public susceptible d'être intéressé par le Handigolf (associations, clubs sportifs, écoles, DRJSCS, centres spécialisés, etc.)

Le golf organisateur, en relation avec la Ligue, devrait mettre en place une opération de découverte de l'activité en direction de ce même public.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre licencié de la Fédération Française de Golf ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Medical Pass EDGA (Cat EDGA)
- Licence FFSA (Cat FFSA)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum un arbitre pour le Grand Prix Handigolf.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voitures : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres une voiturette minimum.

Le Comité de l'épreuve doit autoriser les joueurs Handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Le club doit donc disposer d'une flotte de voitures suffisante afin de répondre aux besoins des joueurs.

Le club doit prévoir un emplacement pour la recharge des moyens de déplacements personnels (golf scooter, paragolfeur et chariots électriques).

Cadets : Pour faciliter le jeu, le Club devrait prévoir de mettre des cadets à disposition des joueurs qui en feraient la demande lors de l'inscription.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. CATEGORIES

Les joueurs sont répartis en deux catégories :

Catégorie EDGA : Joueurs malvoyants ou handicapés physiques, membres de l'EDGA

Catégorie FFSA : Joueurs répondant aux critères du Sport Adapté, licenciés de la FFSA

Dans chaque catégorie, les joueuses et joueurs sont répartis en trois séries mixtes fondées sur l'index golfique :

1^{ère} série : 18,4 et moins

2^e série : de 18,5 à 35,4

3^e série : de 35,5 à 54

Au cas où une série comporterait moins de 5 inscrits, le Comité de l'épreuve pourra regrouper cette série avec une autre

L'index pris en compte est celui à la veille du premier tour.

8. FORME DE JEU

L'épreuve est une épreuve individuelle qui doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs en formule stroke play ou Stableford selon les catégories. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

1^{ère} série :

- 36 trous (18 + 18) individuel en stroke play brut et net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5500 et 5800 mètres pour un par 72, les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4500 et 5200 mètres pour un par 72.

2^e série :

- 36 trous (18 + 18). Individuel en Stableford net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5200 et 5500 mètres pour un par 72, les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4000 et 4500 mètres pour un par 72.

3^e série :

- 18 trous (9+9). Individuel en Stableford net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5200-5500 mètres pour un par 72, les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4000 et 4500 mètres pour un par 72.

9. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait directement auprès du golf organisateur. Toutes les informations utiles seront relayées sur les sites web de l'AS HANDIGOLF et de la ffgolf.

La date limite d'inscription doit être fixée au moins **2 semaines** avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard **10 jours** avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Les droits d'inscription :

Les frais d'inscription pour chaque joueur sont établis par l'organisateur du tournoi.

Annulations :

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Handigolf suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Handigolf doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Handigolf suivants des refus à notifier.

Si un joueur annule sa participation après la date limite d'inscription, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

10. JEU

Tirage des départs et cadence de jeu :

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par série en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index. L'ordre suivant devrait être respecté : 1^{ère} série, 2^e série puis 3^e série.

Lors du 2^e tour, le tirage devrait se faire par série en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des résultats. Il est recommandé d'organiser les départs depuis les tees 1 et 10. L'ordre suivant devrait être respecté : 1^{ère} série du tee 1 puis 2^e série du tee1 / 3^e série du tee 10.

Quel que soit le tour, le Comité de l'Epreuve peut ajuster l'ordre des départs afin d'affecter ensemble des joueurs nécessitant l'usage d'une voiturette.

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve

NB : Se reporter au document *Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition*, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Règles :

Les Règles du R&A s'appliquent sur les Grands Prix Handigolf.

Les Règles spécifiques de golf pour personnes en situation de handicap s'appliquent également.

Les Règles locales doivent être affichées sur le tableau officiel et distribuées au départ de chaque tour.

Champ de joueurs :

Le Club doit faire tout son possible pour favoriser les inscriptions de joueuses Handigolfeuses, peu importe le niveau de jeu.

Il est établi que lors de ses Grand Prix Handigolf, les joueurs handigolfeurs possédant le statut de joueur professionnel sont autorisés à jouer ce type de compétition dans les

limites du champ maximum. En fonction du nombre, une série spécifique sera constituée (5 joueurs à minima). En deçà, ils seront intégrés à la 1^{ère} série du tournoi.

Les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

Jeu lent :

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (lire § 1.2-2-4 du Vademecum).

12. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

13. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

En revanche, le comité de l'épreuve doit faire des propositions d'hébergement qui seront transmises aux joueurs et publiées sur le site Handigolf.

14. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

15. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix Handigolf, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

Classement : Le classement d'un Grand Prix Handigolf tour s'établit ainsi

Catégorie EDGA :

- 1^{ère} série : un classement stroke play brut et net
- 2^e série : un classement Stableford net
- 3^e série : un classement Stableford net

Catégorie FFSA :

- 1^{ère} série : un classement stroke play brut et net
- 2^e série : un classement Stableford net
- 3^e série : un classement Stableford net

Un prix sera remis à chaque vainqueur de chaque classement.

Pour le classement brut de la 1^{ère} série, en cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).